

GES AUDIT
Audit et commissariat aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES PAR
MM Alexandre MARSOLAT et Cédric TANGUY A LA SAS A & C

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les actionnaires en date du 12 juin 2023 concernant les apports en nature effectués par MM Alexandre Marsolat et Cédric Tanguy à la SAS A & C, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports, et, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

MM Marsolat et Tanguy exploitent, par le biais de la SAS Les Adrets, un restaurant dans un complexe hôtelier détenu par Odalys. Ils ont l'opportunité d'ouvrir d'autres restaurants dans les établissements gérés par Odalys. Pour ce faire, ils souhaitent apporter les actions de la SAS Les Adrets à une holding récemment créée au capital de 2 000 €, la SAS A & C.

La SAS Les Adrets, créée le 31 août 2018, est immatriculée au RCS d'Annecy sous le numéro 841 984 966. Depuis sa création, elle exploite le restaurant « Bistro les 2 mules », situé à La Clusaz. Son président est M. Alexandre Marsolat.

Le capital de la société est de 20 000 €, divisé en 200 actions de 100 €.

 A7

1.2 Nature, évaluation et rémunération des apports

L'apport est constitué, comme indiqué dans le traité d'apport, des 200 actions qui constituent la totalité du capital de la SAS Les Adrets détenues à égalité par M. Marsolat et M. Tanguy.

Lors de l'exercice comptable clos le 30 septembre 2022, la SAS Les Adrets a réalisé un chiffre d'affaires de 1 315 574 € HT (en hausse de 257 % compte des perturbations de l'exercice précédent liées au Covid) et obtenu un résultat net de 93 068 €, en baisse de 8 %.

La société Les Adrets est évaluée à 800 000 €, soit 4 000 € l'action.

L'apport de 800 000 € est rémunéré par la création de 80 000 actions de 10 € de la SAS A&C.

La société bénéficiaire de l'apport ne reprendra pas de passif à sa charge.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée, nous avons :

- contrôlé la réalité des apports transmis à la société A & C ;
- analysé la valeur proposée ;
- examiné les résultats de l'activité apportée ;
- vérifié, jusqu'à la date du présent rapport, l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- réalisé une approche directe de la valeur des apports.

Concernant ce dernier point, le cabinet d'expertise comptable de la société a évalué celle-ci entre 805 500 et 911 500 €, valorisant pour ce faire le fonds de commerce entre 75% et 85 % du chiffre d'affaires restauration hors taxes et la participation dans la filiale Les Adrets 38 à la valeur nominale des parts sociales, soit 5 000 €.

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 800 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur nominale des actions à émettre.

Fait à Chavanod le 10 août 2023

Le commissaire aux apports

GES AUDIT

Représentée par M. Serge QUESADA


SARL GES AUDIT
Capital : 135 000 €
39 rue Adrastée
74650 CHAVANOD
Tel : 04 79 00 00 00
Siret : 400 875 746 00028

Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la Compagnie Régionale Dauphiné-Savoie

39 rue Adrastée 74650 Chavanod

SARL au capital de 135 000 euros Siret 400 875 746 00028 APE 741 C

